Image not found or type unknown

Renseignement retraite,cotat d'heure

Par **antone_old**, le **24/08/2007** à **12:22**

faisant plus de 25 heures d'heure supplementaire par mois comme le veut la loi,mon employeur me les companse en heure de nuit pour rester dans la loi.mais cela me posera t'il un souci pour ma retraite sachan que 50 heure jour,equivaux a 25 heure de nuit mais le souci est que ma durée de temps de travail est divisé par deux? merci de répondre a mon renseignement?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés